



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 8691

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la création de l'examen bucco-dentaire pour les enfants dans leur sixième et dans leur douzième année. Les chirurgiens-dentistes se félicitent de cette orientation, impulsée par le Gouvernement de Lionel Jospin, qui va dans le sens de la santé publique, mais ils s'interrogent quant au caractère obligatoire de cette mesure et à sa mise en place effective. En effet, les chirurgiens-dentistes du Gard font le constat que les adolescents qui auraient le plus besoin de cet examen ne se présentent pas aux cabinets dentaires, malgré la gratuité du bilan mais aussi des soins consécutifs. Ils soulignent également que ce sont le plus souvent les populations les plus défavorisées qui ne consultent pas. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à l'incitation des adolescents et des familles concernés pour effectuer cet examen.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8691

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4919

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)